

U.72 enjeux

n°135

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE

E DITO

"Sans les autres, qui sont mes égaux, il n'existe aucune liberté".

Le conseil délibératif de la FSU a choisi de porter son attention sur cette question de la liberté qui touche tout à la fois nos vies intime, privée, sociale, professionnelle. Qui touche notre vie. Et si cette phrase initiale est celle d'Hannah Arendt, philosophe, la liberté c'est au fond très concret. Pour les citoyen-ne-s touchées de plein fouet par la vague de pauvreté, la contrainte de survie prédomine. De quelle liberté parlons-nous? Pour les salarié-e-s qui dans les entreprises et les services publics vivent l'emprise managériale entrepreneuriale. De quelle liberté parlons-nous? Pour les manifestant-e-s filmé-e-s et reconnu-e-s par des drones en temps réel. De quelle liberté parlons-nous?

On le voit, Arendt est précieuse parce qu'elle ne se passe pas de l'égalité dans la liberté. Tous nos vécus liberticides viennent de situations où l'égalité est absente, ou les subordinations sont démesurément présentes. Aussi "Enjeux", bulletin de la FSU si bien nommé, ne veut pas en rester à la déploration.

Oui il y a des gravités insondables quand on assassine un professeur, quand des migrants meurent en Méditerranée, quand une loi atteint aux libertés. Raison de plus pour réagir. Ces pages contiennent tout à la fois des perspectives de réappropriation des métiers, d'invention d'un rapport libre au travail, de revendications et de luttes. Les artistes montrent que l'utopie ce n'est pas l'incongru, l'inutile, mais bien une méthode de pensée pour le réel. Et finalement cela vaut aussi pour les syndicalistes, les salarié-e-s, les citoyen-ne-s en général. C'est cela qui au fond permet aujourd'hui à la démarche "Plus jamais ça" d'exister et d'éclairer un autre avenir que celui du néo libéralisme tayloriste qui nous emmène dans le mur. Un autre avenir que cet état policier qui adopte les principes d'une extrême droite menaçant de prendre le pouvoir.

F

S

S'informer, réfléchir ensemble, comprendre, imaginer, résister, construire, voilà l'objet, et même le sujet, de ce bulletin FSU !

Bonne lecture.

U.72

FSU 72 - 29 place d'Alger 72000 LE MANS

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
15 décembre 2020

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- P2 L'histoire du maintien de l'ordre
- P2 Loi sécurité globale, non.
- P3 Changements dans le travail
- P4 Reconquête du travail et de la liberté
- P6 Migrations :enfermements expulsions
- P7 Université et liberté, une vieille histoire
- P8 et P9 Peur et libertés
- P10 Liberté et numérique
- P11 Pas de bébé à la consigne
- P11 Les AESH pensent leur métier
- P12, 13, 14 Résistance des retraité-e-s
- P 14 Batucada intersyndicale
- P14 GREVE 26 JANVIER
- P15 Education prioritaire, la fin?
- P15 Etats Généraux 72 de l'EP 20 JANVIER
- P15 Manif EGM 18 DÉCEMBRE
- P16 Un collectif Sarthe "Plus jamais ça"
- P16.Quand enseigner la liberté fait perdre la vie

L'HISTOIRE DU MAINTIEN DE L'ORDRE. UNE ENTRÉE POUR COMPRENDRE?

Eclairage d'après le travail de Fabien Jobard, directeur de recherches au CNRS, et Olivier Fillieule professeur à l'université de Lausanne, auteurs de "Politiques du désordre. La police des manifestations en France" et d'un article récent paru dans "Alternatives économiques".

En France le pouvoir crée dès 1921 une force spécialisée dans la gestion des foules protestataires : la Gendarmerie mobile. Cette force de police consacre ainsi du temps de formation et des équipements à la recherche de la meilleure manière de gérer des foules en réduisant les dommages. Elle teste par exemple divers gaz lacrymogènes, en comprenant que cette arme éloigne les masses sans toucher les corps. La Police nationale (créée en 1941) introduit une force semblable, les CRS, à la sortie de la guerre.

Pour autant cela ne veut pas dire que la doctrine fut toujours appliquée. Et les violences policières, y compris meurtrières, ont jalonné l'histoire, tout particulièrement sur Paris.

Mais l'autre date majeure est bien sûr Mai 68 et les années 70. Les populations qui descendent dans la rue dans ces années ne sont plus les travailleurs algériens ou les communistes ; ce sont aussi les enfants de la bourgeoisie et des classes moyennes, qu'on traite avec plus d'égards : **éloignement des foules plutôt qu'atteintes aux corps, recherche de la coopération avec les manifestants, gradation de la force, patience et gestion du temps. Cette disposition a**

perduré, puis s'est érodée à la fin des années 1990.

Le tournant néo-libéral de nos sociétés, dès le début des années 1990, a alors eu des conséquences immédiates sur nos institutions policières. Les revendications liées au travail s'expriment de moins en moins dans les termes consacrés par la lutte syndicale et le mouvement ouvrier, réduisant les conflits sociaux à un face-à-face entre les protestataires et l'État.

La combinaison d'un salariat précaire en hausse et du détricotage des protections sociales sont à l'évidence l'un des facteurs de la brutalisation. et d'un changement de doctrine.

On peut dire que les politiques ont voulu cela : n'est-ce pas Emmanuel Macron qui appelait de ses vœux une « start-up nation », une société dans laquelle la production de richesses est confiée à des micro-entreprises aux statuts d'emploi incertains sinon douteux ?

Entre 1990 et 2000, la perspective d'un mouvement social d'ampleur qui embrasserait secteurs privé et public s'éloigne. Les gouvernants se convainquent que la manifestation et la grève ne sont plus que l'apanage des métiers du public. Ils réduisent alors le nombre de policiers et de

gendarmes dans les unités dites de force mobile, si bien que lorsque le mouvement social refait surface, contre la loi El Khomri en 2016, puis en 2018, avec les Gilets Jaunes, les pouvoirs publics ne disposent en maints endroits que d'escouades de police urbaine.

Or, au cours de ces mêmes décennies, ces polices se sont formées et équipées sur une autre scène sociale : celle des violences urbaines. En banlieue, la doctrine est : on circonscrit le désordre, on interpelle et on emploie, à cette fin, la force.

L'usage en plein cœur des manifestations en 2018, 2019, 2020, d'équipements dédiés aux violences urbaines, dont le lanceur de balles de défense (LBD) constituent une « brutalisation du maintien de l'ordre ». Les mutilations subies par des manifestants durant le mouvement des Gilets Jaunes en 2018 et 2019 témoignent que ces équipements sont cause de morts et de multiples mutilations (David Dufresne a documenté cela dans son film "un pays qui se tient sage" Note du rédacteur FSU).

C'est cette culture de l'interpellation, du contact, de la force, qui imprègne les unités engagées et leurs chefs, qui s'est généralisée aujourd'hui.

MARCHES DES LIBERTÉS CONTRE LA LOI DITE DE "SÉCURITÉ GLOBALE"

Pour la FSU, comme pour les 30 organisations sarthoises qui appellent à rejoindre la succession des manifestations qui se déroulent depuis le 17 novembre, **la loi de sécurité globale doit être retirée en totalité.** Elle fait basculer notre état dans une dimension de contrôle inédite car il s'agit d'un contrôle armé de nouveaux outils numériques : capacité de stockage et de gestion

des données de façon quasi illimitée, automatismes d'identification liés à la reconnaissance faciale. Manifester, informer, tout cela devient durablement dangereux. C'est une mise sous le boisseau de contre-pouvoirs que sont la presse, la justice et la vigilance citoyenne. Rappelons qu'elle a été votée par la présidente du RN... Le Conseil Constitutionnel pointe des failles juridiques. Le Conseil des droits de

l'Homme de l'ONU considère qu'elle porte atteinte aux libertés. A l'International, la France est déclassée du point de vue de la liberté de la presse. A l'heure de la rédaction de ce bulletin, cette lutte pour la liberté semble s'inscrire dans la durée...

Restons mobilisé-e-s en janvier, et jusqu'au retrait!

CHANGEMENTS DANS LE TRAVAIL : PRENDRE L'OFFENSIVE

D'après un texte de Jean-François Bolzinger qui montre que ce que nous vivons dans la Fonction Publique touche de façon plus large le monde du travail en général. Convaincu qu'en rester à la défense du « monde d'hier » est illusoire, il revient sur les divers bouleversements qui impactent le travail afin de mettre en évidence les différents fronts sur lesquels nous devons combattre pour forger le monde de demain.

La pandémie du Covid 19 et la manière dont elle est gérée ont d'ores et déjà changé nos modes de vie et de travail. S'il est difficile de prévoir la sortie de la crise sanitaire, l'épisode ne sera, quoi qu'il en soit, pas une parenthèse et la situation ne reviendra pas à ce que l'on connaissait auparavant.

PENDANT LA PHASE DE CONFINEMENT

En termes d'emplois ou de conditions de travail, les différentes catégories ont toutes été touchées même si les modalités peuvent être différentes. Les ouvriers et employés – à l'arrêt pour près de la moitié – sont quasiment tous sur site quand ils sont en activité. Les professions techniciennes et intermédiaires ont continué à travailler massivement pour 80% d'entre elles et ont exercé à 48% leurs activités à l'extérieur du domicile. Chez les cadres, l'essor des technologies numériques a induit une évolution majeure du travail du fait du travail à distance et de la flexibilité horaire qui l'accompagne.

En matière d'emploi, la pandémie du covid-19 accentue la tendance à ce que le diplôme, fortement lié à la fonction occupée, protège davantage de la rupture d'activité. Il en est de même pour le statut de l'emploi (CDI ou fonctionnaire) au regard des statuts précaires (CDD, stage, intérim).

LA RÉALITÉ DU TRAVAIL DANS L'APRÈS-CONFINEMENT

(...) Des entreprises voient l'opportunité de réduire les surfaces de bureau en développant le télétravail(...). Évacuée par la porte du fait des modes de management fondés sur l'individualisation forcée et l'exclusion, l'aspiration à la socialisation dans l'entreprise se réexprime avec netteté(...). Travailler seul produit une augmentation de la pression et du stress. Le télétravail,

que le patronat traîne à réglementer pour laisser libre cours au travail à distance débridé et improvisé, s'exerce aujourd'hui dans des conditions inégales en fonction du lieu de vie, de la position sociale du ménage et du sexe(...) La surcharge domestique avec le télétravail se surajoute au travail scolaire des enfants et devient source de dégradations de vie importantes. Le taux d'emploi, la baisse de revenus, le lieu de travail, l'exposition aux risques sanitaires, les conditions de travail, le pouvoir à beau jeu d'accentuer les clivages pour les transformer en divisions et empêcher une mobilisation d'ensemble imprimant une logique solidaire.

Les manques s'accumulent sur le droit à la déconnexion, sur la définition des plages horaires, pendant lesquelles le salarié doit être joignable, sur l'encadrement de la charge de travail des cadres, sur le développement des risques psychosociaux, sur la mise à disposition d'équipements de travail ergonomique, sur la prise en charge des frais de connexion et des logiciels...

L'encadrement négocié du télétravail apparaît aujourd'hui comme un besoin impérieux.

INTERVENIR SUR L'EMPLOI AVEC LES LUNETTES DU GENRE

(...) **C'est pour les femmes que la situation se dégrade le plus. La pandémie et la crise économique qu'elle a engendrée accentuent les écarts avec les hommes, après un demi-siècle de réduction des inégalités entre les sexes.** Le risque de perdre leur emploi est 1,8 fois plus important pour les femmes que pour les hommes. Ceci pour plusieurs raisons : elles sont surreprésentées dans des secteurs où l'activité recule le plus : hôtellerie, restauration, commerce. Leur part augmente dans

le suivi des enfants et l'accompagnement des personnes âgées vulnérables. Les biais sexistes qui amènent à prioriser le travail de l'homme sont puissants.(...)

DE L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE À HAUTE DOSE.

Le développement des outils numériques qui a permis le télétravail même en mode dégradé pose également de sérieuses problématiques en matière de libertés individuelles et d'efficacité économique. **Les dispositifs de contrôle des salariés ont connu une forte augmentation. Aux États-Unis, l'achat de logiciels de surveillance a été multiplié par 50 de janvier à avril 2020.** Il est manifeste que se développe un surcontrôle des salariés au détriment de la confiance au travail. Le développement et l'utilisation de tels outils et équipements digitaux font passer du simple contrôle hiérarchique à une surveillance intrusive, à un véritable espionnage des salariés. (...) Par crainte de ne pas répondre aux attentes des managers et d'être accusé de ne pas réellement travailler, le salarié se rend parfois disponible, induisant une situation de connexion subie voire d'hyper connexion. Les risques sur la santé ne sont pas négligeables. (...) La responsabilité du respect du droit à la déconnexion incombe à l'employeur et lui demande d'intégrer les aspects préventifs dans son management. De telles demandes revendicatives émergent aujourd'hui avec plus de force.

PRENDRE L'OFFENSIVE

L'hybridation entre travail présentiel et à distance est sans doute une donnée clé pour la période à venir. Dès lors que le travail et la vie toute entière s'entremêlent davantage, il en est de même pour le salariat et l'ensemble de la population. La dimension politique des choix patronaux devient de fait un objet de

combat beaucoup plus prégnant.

Utilisant le numérique pour orienter les bouleversements à venir dans le sens de ses intérêts, le capital pousse d'ores et déjà sur plusieurs volets majeurs:

-Remettre en cause la RTT en faisant exploser les plages de travail. À partir du moment où un salarié s'organise comme il veut, c'est la notion même de temps de travail que le patronat cherche à faire disparaître. Ceci se heurte à la réalité que certaines entreprises ont déjà connue. IBM par exemple a abandonné le télétravail depuis plusieurs années, car cela ne convenait pas à rendre les équipes innovantes et créatives.

-Revenir sur des évolutions récentes en faisant régresser l'égalité femmes hommes, ce qui ne peut que se heurter à des mobilisations sociales et sociétales d'ampleur.

-Pousser plus loin le Wall Street Management en multipliant les procédures numérisées pour chaque acte de travail dont il veut extirper le profit. Là encore, il va se heurter aux limites d'efficacité du travail et au besoin de socialisation croissant.

-Pousser la division du salariat. La conscience salariale a progressé et donne objectivement des raisons de développer des luttes convergentes pour une unité d'ensemble.

Dans une période qui a confirmé et accentué des tendances lourdes en matière d'inégalités à tous les niveaux, rien n'est joué d'avance pour le devenir du travail et de la société. Ce n'est pas le monde d'hier qu'il faut défendre, c'est celui de demain qu'il s'agit de forger et cela se joue aujourd'hui dans "les contradictions d'un système" qui explosent les unes après les autres.

Jean-François Bolzinger
Ingénieur, ancien secrétaire général de l'Ugict-Cgt

SIL AGORA
DES PENSÉES
CRITIQUES

BERNARD FRIOT. EN FINIR AVEC LES LUTTES DÉFENSIVES. RECONQUÊTE DU TRAVAIL ET DE LA LIBERTÉ.

Bernard Friot, économiste et sociologue, membre du SNESup-FSU, bouscule, dans son livre "un désir de communisme", nos habitudes de pensées. Il présente des alternatives à contre-courant du défaitisme ambiant. Il nous rappelle que le principe communiste est à la base d'institutions piliers de notre société comme le régime général de la sécurité social ou l'hôpital public. Fort de ce socle, Bernard Friot explore dans un dialogue avec la journaliste Judith Bernard les voies possibles ouvertes par de nouveaux droits économiques comme le salaire attaché à la personne et non à l'activité ou l'extension du principe de la sécurité sociale à l'alimentation, au logement ou à l'énergie. Quelques extraits.

JB : Vous nous montrez qu'en réalité la révolution à laquelle vous nous invitez il ne s'agit que de la poursuivre. Elle est déjà commencée : elle commence dans ce que vous appelez « 1945 », dans les institutions dont la classe ouvrière s'est dotée, et dont elle a doté la société, à travers la Sécurité sociale, le statut de la fonction publique.../...

BF : Oui, il y a des affirmations majeures dans des moments de conflit décisifs, comme 1945-1946, affirmations d'une altérité qui va être là comme un clou dans le soulier du capital – et un clou durable, parce que depuis trente ans que la bourgeoisie « réforme », elle n'a pas réussi à en venir à bout : ni de la fonction publique, ni de la cotisation sociale.

JB: Dans votre proposition du salaire à vie, il y a rémunération pour tous, de 18 ans jusqu'à la fin

de vie, en tant que « nous sommes tous des producteurs de valeur » ; mais comment on peut arriver à prouver ça : que quiconque, quoi qu'il fasse, indépendamment d'un éventuel poste de travail, de sa santé, de son éventuel handicap, est, en toute circonstance, producteur de valeur ?.../...

BF Poser que quelqu'un est potentiellement producteur de valeur économique, et à ce titre, a droit à une reconnaissance politique de cette potentialité par un salaire à vie, ça n'est pas décréter qu'il produit ; c'est commencer à sortir d'une préhistoire de travailleurs soumis à l'aléa de la valorisation du capital (par le marché de l'emploi.).../... Ce qui est intéressant, c'est de repérer comment cette construction a déjà commencé, et comment elle peut se poursuivre.

JB Elle a déjà commencé par la

cotisation, qui permet de rémunérer les retraités, mais aussi de financer les allocations familiales, qui reconnaissent la valeur économique produite par un parent qui s'occupe d'élever ses enfants. Pour vous, le principe de la cotisation a déjà commencé à reconnaître notre qualité de producteur de valeur économique, y compris quand nous ne sommes pas dans l'emploi. Et ça vaut aussi pour la fonction publique avec l'impôt.../...

BF : Mais il peut aussi y avoir une cotisation qui joue sur la solidarité de type capitaliste : lorsque Rocard crée la CSG (Contribution sociale généralisée), on est dans la solidarité capitaliste. C'est un impôt qui nous dit : « il faut bien qu'il y ait une solidarité nationale avec les familles, appauvries par le coût de l'enfant, qui doit être collectivement assumé par la CSG » : c'est parfaitement cohérent avec la logique de la solidarité

capitaliste. Alors que l'impôt qui paie les fonctionnaires relève d'une solidarité anticapitaliste. Je prends l'exemple de l'université – en tant qu'universitaire, j'ai été pendant quarante ans autogestionnaire : j'ai décidé des programmes, j'ai décidé de l'utilisation des locaux, dans une enveloppe budgétaire, bien sûr...

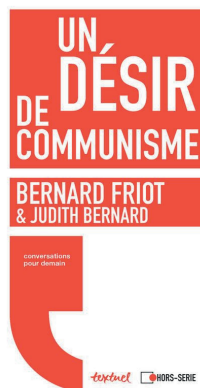
JB Mais est-ce que ce n'est pas parce que vous y exercez dans une période antérieure aux réformes de type LRU, où l'esprit d'un management libéral est venu contaminer jusqu'aux cadres de la fonction publique...

BF : Bien sûr, mais **il ne tient qu'aux fonctionnaires d'État d'honorer leur statut acquis en 46. Un fonctionnaire d'État peut parfaitement s'opposer à l'invasion de la logique managériale dans les services publics. .../...Les fonctionnaires peuvent refuser des directives contraires à leur déontologie, à condition que ce soit collectif et qu'ils entrent dans une démarche d'auto-organisation.../...**

JB : Il y a une image de la fonction publique qui contamine jusqu'à nos propres esprits de fonctionnaires : cette idée que précisément, des gens qui sont salariés à vie, quoi qu'ils fassent, ça va générer beaucoup de paresse, une bureaucratie très lourde, ... des gens qui s'en foutent de faire du bon boulot... Alors comment on fait pour débarrasser la fonction publique, et donc le salaire à vie qui lui est lié, de cette image un peu dégradée ? .../...

BF : Les services publics fonctionnent beaucoup moins bien depuis qu'on a mis en place le new public management ; tout le monde voit bien que La Poste fonctionne beaucoup plus mal aujourd'hui qu'il y a dix ans. On avait la lettre le lendemain, c'est

impossible aujourd'hui... Les hôpitaux fonctionnent beaucoup plus mal aujourd'hui qu'il y a dix ans, l'école aussi. L'introduction du new public management a entraîné une dégradation du fonctionnement du service public. Mais le fonctionnement du service public est supérieur au fonctionnement du privé. Et quant à ce que l'on produit... Dans le privé, le nombre d'ingénieurs qui ont joué le jeu, et qui se rendent compte à 35 ans que ce qu'ils ont fait c'est de la merde, que ça ne servait à rien, qu'ils ont fait un boulot inutile ! Moi comme fonctionnaire je n'ai jamais eu cette impression-là. .../... J'ai toujours eu conscience de l'utilité sociale de mon activité. Bien sûr qu'il y a une campagne permanente pour dire que la fonction publique ne **fait** rien.



C'est moins important à mon avis que celle qui dit que la fonction publique ne **produit** rien. Ça, c'est beaucoup plus grave. Et c'est là qu'on en arrive à la distinction entre travail concret et travail abstrait.../... : Le fonctionnaire qui enseigne, le fonctionnaire qui est à l'urbanisme municipal, celui qui répare les routes dans la direction départementale de la voirie, c'est du travail concret. Le travail abstrait, c'est le fait qu'il le fait en tant que fonctionnaire qui est à l'indice 450 : c'est le niveau de valeur économique qu'il est censé produire, tel que reconnu par son indice, son grade, dans l'échelle de qualification de la fonction publique.../... Et s'agissant du privé, c'est pareil. Vous pouvez être chaudronnier, ou n'importe quel type de métier, ça c'est le travail concret, mais vous allez être « OP2 » (Ouvrier professionnel 2e

échelon), vous allez être « Etam » (Employés, techniciens et agents de maîtrise), vous allez être dans tel ou tel niveau de la convention collective qui définit la valeur économique attribuée à votre poste de travail. Ça c'est le travail abstrait... C'est une convention sociale. Le travail abstrait c'est la valeur économique attribuée à ce que nous faisons, en tant que porteurs de la qualification, à tel ou tel indice – on peut être chirurgien et chaudronnier et être au même indice, si l'on est jeune chirurgien et vieux chaudronnier. Le travail abstrait n'est pas du tout la mesure de l'utilité sociale, n'est pas la mesure de la valeur d'usage.../...

JB : Comment est-ce qu'on évalue l'activité de chacun ?

BF : C'est ça qui, dans le capitalisme, se fait à travers l'emploi : c'est la qualification du poste, c'est l'emploi, c'est le fait d'aller sur le marché du travail, se soumettre à un employeur, qui va dire que ce que je fais vaut – quoi que je fasse, d'ailleurs : dès que j'ai un emploi, je peux conditionner du Mediator, je peux faire la pub la plus insane qui soit, la plus mensongère qui soit, je « travaille », je « produis de la valeur », à la hauteur de la qualification de mon poste et du profit que le propriétaire en retire. Et la lutte de classe, c'est entre cette pratique-là de la valeur économique, et une pratique alternative qui, non pas par décret, mais par institution progressive, **-délégite l'emploi comme matrice du travail et légitime une autre matrice du travail : le salaire à vie ; -délégite la propriété lucrative comme matrice du travail ; -légitime une autre matrice du travail : la copropriété d'usage de l'outil de travail par les salariés eux-mêmes. C'est un mouvement de construction.**

MIGRATIONS : ENFERMEMENTS, EXPULSIONS... ENCORE PLUS DE DÉTRESSE

Une situation générale catastrophique

Depuis la rentrée de septembre, la situation des migrants à l'échelle européenne ne cesse de se dégrader : l'incendie du camp de la Moria en Grèce avec 3000 personnes se retrouvant sans abri, et sans aucun soutien de l'Union européenne – rappelons que seuls 400 réfugié-es de ce camp détruit entièrement par les flammes se sont vus proposer un accueil dans les autres pays de l'Union, la poursuite de la politique de rejet des embarcations venant d'Afrique, avec son lot de naufrages et les centaines de morts qu'ils entraînent, les entraves aux ONG pour qu'elles ne puissent intervenir en mer, le renvoi vers la Lybie où les migrants subissent les pires sévices... L'Europe forteresse dresse toujours plus haut ses murailles.

En France, une politique inhumaine mise en œuvre :

- L'application de la loi « Colomb » qui s'applique désormais a restreint drastiquement les droits des demandeurs d'asile. Ainsi, toute demande rejetée par la CNDA et l'OFI conduit à une OQTF immédiate. Si une demande de titre de séjour (à titre médical par exemple) n'a pas été déposée en amont du rejet, il n'est plus possible de le faire lorsque le rejet de la demande est prononcé. Une sorte de course contre la montre s'engage alors pour déposer les demandes de titre avant. Et lorsqu'elles sont malgré tout déposées dans les délais, les réponses des services préfectoraux sont généralement négatives, avec des arguments qui sont caractérisés par un cynisme sans nom. Un père de famille, dont les enfants vivent en France, et qui demande à pouvoir vivre avec eux, se voit ainsi répondre que ces derniers pourront lui rendre visite dans son pays d'origine!!!

- Les OQTF peuvent être désormais assortis d'une interdiction de retour sur le territoire français. Il s'agit là ni plus ni moins que d'une fabrique de Sans Papiers à vie!!!

- La mise en œuvre d'un délai avant de pouvoir bénéficier des soins

prive de nombreuses familles du droit à la santé, une aberration dans le contexte sanitaire que l'on connaît.



L'expulsion du camp de St Denis, puis celui très médiatisé de la Place de la République est caractéristique de la politique mise en œuvre, et appliquée avec particulièrement de zèle par le Préfet de Paris. Violences policières, membres des ONG et journalistes menacés, frappés, et chasse à l'homme dans les rues, avec un seul objectif : rendre invisible ce scandale!!!

La marche des Sans Papiers en octobre a pourtant mobilisé dans tout le pays des milliers de personnes (Sans Papiers, militant-es des associations de soutien, citoyennes), preuve que cette situation suscite dans le pays une forte indignation. **D'autres initiatives sont en préparation, telles que celle prévue le 18 décembre (journée internationale des migrations).**

Un rassemblement sera organisé au Mans à 18h à cette occasion (place de la Préfecture, à l'appel des Etats Généraux des Migrations, dont la FSU est membre).



Situation locale :

Depuis la rentrée, plusieurs familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements ont été expulsées de leur logement, ou sont

en passe de l'être, suite au rejet de leur demande d'asile. Cela suscite l'émoi dans la communauté éducative (enseignant-es, parents...) qui se mobilisent pour tenter d'enrayer la machine administrative, ou à tout le moins d'amoinrir le traumatisme vécu par ces familles, et en particulier les enfants parfois très jeunes. Ce fut le cas dans plusieurs écoles des Sablons début octobre, où plusieurs expulsions ont eu lieu (la veille du confinement!!!).

Plus de mise à la rue directe, cela fait tâche dans les journaux, mais une orientation vers les centres d'hébergement d'urgence gérés par le 115. On imagine les difficultés pour poursuivre une scolarité « normale » dans des lieux où il est souvent difficile d'avoir un lieu isolé, où il faut partir tôt le matin pour rejoindre son école ou établissement. Le confinement a « permis » que les centres en question soient ouverts sans interruption, évitant ainsi une mise à la rue pendant la journée, mais jusqu'à quand?

A chaque fois, RESF accompagne les familles dans leurs démarches. Mais le traumatisme est bien là, et le désespoir fait souvent surface

Nous rappelons que RESF est habilité à recevoir des dons, qui servent notamment à financer les timbres fiscaux, les frais de transport (CNDA, Préfecture régionale...) lorsque les familles ne peuvent les prendre en charge

Pour apporter un soutien financier, on peut adresser un chèque à l'ordre de LDH 72, en précisant au dos du chèque : RESF 72). Ce don donne droit à une déduction fiscale.

Le chèque est à adresser à l'adresse suivante :

LDH 72
Pôle Coluche
31/33 allée
Claude Debussy
72100 Le Mans



UNIVERSITÉ ET LIBERTÉ, UNE VIEILLE HISTOIRE

Vincent Blin, militant syndiqué au SNASUB-FSU, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à l'Université du Mans.

« La liberté, c'est la liberté de dire que deux et deux font quatre. Lorsque cela est accordé, le reste suit » Georges Orwell – 1984

Une référence, 1984, tellement (mal) utilisée, ces derniers temps, dans un contexte sanitaire qui emporte tout, que ce soit le sens ou la raison. De notre liberté de penser mais surtout d'analyser afin de pouvoir comprendre. Ce cheminement de pensée que l'université amène à atteindre. Ce cheminement de pensée qui construit un.e citoyen.ne pour lui permettre de faire face aux enjeux de la vie.

Car oui, l'Université laisse à penser qu'elle nous a mené et mènera les générations futures, comme aiment à les appeler nos classes dirigeantes, vers une condition propice et adaptée à la vie active.

Créer, former de nouvelles mains, de nouveaux bras et nier, oublier que ce lieu d'apprentissage n'est et n'a surtout jamais été voué qu'à ça. Voué, dévoué, il l'a été dès sa création à l'éveil, à la construction de l'esprit de contradiction, de la remise en question, de la recherche de la compréhension pour tout et en toute chose. En d'autres termes, amener l'étudiant.e à ouvrir ses perceptions, chercher, découvrir, se projeter, analyser et se dépasser pour comprendre ce qui était pour elle, pour lui jusque-là abscons, déconcertant, incompréhensible.

Depuis un certain nombre d'années et l'enchaînement des gouvernements Sarkozy, Hollande et Macron et leurs réformes, l'enseignement supérieur a malheureusement perdu, peu à peu, de ces libertés essentielles aux valeurs qui étaient les siennes dès son émergence. Qu'il s'agisse de la liberté pédagogique, permettant aux enseignant.e.s de choisir et définir la

manière qui leur semble la plus adéquate et efficiente de transmettre leur savoir, leurs connaissances. Qu'il s'agisse de la liberté académique dans les thématiques de recherche que la Loi de Programmation de la Recherche, nouvellement adoptée par l'Assemblée Nationale, vient remettre en cause afin qu'elle se conforme «aux valeurs de la République», valeurs qui n'ont comme définition réglementaire certainement que le fantasme que les député.e.s, qui l'ont votée, peuvent en avoir. Comme s'il avait été besoin que le pouvoir législatif vienne à rappeler ce que sont les valeurs de la République à celles et ceux qui ont et ont toujours eu comme seul idéal que celui de former les esprits à la simple et seule liberté de penser.



Non satisfait de contraindre, amenuiser, essorer jour après jour ces libertés si chèrement acquises par nos aïeux, l'Etat, préférant allouer une manne financière sans précédent aux grandes entreprises sous la forme du CIR (Crédit Impôt Recherche) plutôt que d'abonder le budget dédié à l'enseignement supérieur à hauteur de ses réels besoins, se voit contraint d'imaginer comment pallier à ce choix délétère.

Après avoir incité les universités à augmenter les frais d'inscription des étudiant.e.s extra-communautaires, ce que l'Université du Mans a toujours refusé de faire, afin de gonfler mécaniquement autant qu'indignement leurs budgets quitte à

sacrifier la liberté de ces étudiant.e.s à accéder à un enseignement et à une ouverture d'esprit, à une faculté d'analyse et de compréhension des enjeux qui se lèvent devant nous, il apparait que le pouvoir exécutif souhaite appliquer cette offre tarifaire – pour reprendre la terminologie de leurs mentor.e.s idéologiques – à l'ensemble des primo-entrant.e.s.

Il leur semble tellement facile d'ignorer, laisser pour compte toute une frange de la population qui n'a jamais, à leurs yeux, mérité la possibilité d'accéder à une éducation qui pourrait les amener à se libérer des injonctions, des obligations qu'il serait si bon de continuer à leur imposer.

Doit-on également soulever l'amendement 147 de la LPR, si fraîchement adoptée, lui qui vient asséner le coup de grâce aux libertés des usagers et des personnels, en inscrivant dans une loi, censée être dédiée à la recherche, un "délit d'entrave"? **En d'autres termes "troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement", devient un motif pour condamner ce que l'université construit chez ses élèves : l'expression et l'affirmation d'une opinion.**

S'il était besoin de confirmer le dessein ourdi par les exécutifs qui se sont succédé : mieux vaut une tête bien pleine, qu'une tête bien faite !

La liberté est un combat de chaque instant, où que l'on soit, vers quelque horizon que l'on regarde.

La liberté s'apprend, s'acquiert, par la transmission des expériences et des pratiques de celles et ceux qui, avant nous, avaient perçu que l'avenir doit se construire au-delà de nos propres perceptions, de nos propres certitudes.

PEUR ET LIBERTÉS

Laurent Blancs, secrétaire départemental du SNES-FSU, professeur agrégé d'histoire géographie

Le 2 décembre 2020 paraissent au Journal Officiel trois décrets modifiant sur quelques points les dispositions du Code de sécurité intérieure et permettant «la collecte, la conservation et le traitement» de données ayant trait à «des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale». Le seul fait de permettre, en France, de fichier des personnes en indiquant qu'elles sont juives, francs-maçons, musulmans, communistes, socialistes, chrétiens ou athées aurait dû provoquer un immense tollé médiatique, une protestation unanime (à l'exception de la droite extrême, évidemment) de toutes les forces politiques, syndicales, religieuses, associatives de ce pays ; une protestation d'une telle ampleur que le gouvernement n'aurait eu d'autre choix que de revenir sur ce décret scélérat.

Il n'en a rien été et ces décrets ont fait bien peu de bruit et n'ont entraîné que bien peu de protestations. **Ainsi va la France de 2020 : nous nous accoutumons à voir restreindre nos libertés fondamentales et à ne plus guère protester.**

Soyons justes : le mal ne date pas de l'arrivée de Macron au pouvoir. Cela fait bien une vingtaine d'années que nous assistons à un recul de nos libertés publiques. Le mouvement s'est tout de même très nettement accéléré depuis novembre 2015 et l'instauration, par François Hollande et suite aux attentats du Bataclan, de l'état d'urgence.

Ce régime d'exception, attentatoire aux libertés démocratiques, permet à l'Etat, par l'intermédiaire des préfets, d'interdire des manifestations, d'assigner des personnes à résidence, d'ordonner des perquisitions, de dissoudre des associations... sous le contrôle très lâche d'un juge. S'il est compréhensible que des circonstances extraordinaires appellent des décisions qui ne le sont pas moins, l'installation de telles mesures dans la durée l'est beaucoup moins. C'est pourtant ce qui s'est passé : l'état d'urgence est resté en vigueur jusqu'en juillet 2017.

Cette installation dans le temps viole pourtant un des principes essentiels du droit administratif français, énoncé par le Conseil d'Etat dans un célèbre arrêt de 1917 et souvent résumé par la formule «la liberté est la règle, la restriction de police l'exception». L'abrogation de cet état d'urgence par Emmanuel Macron aurait été une excellente chose si le nouveau

Chef de l'Etat ne s'était empressé d'en inscrire les principales dispositions dans le texte de la loi ordinaire votée en octobre 2017 : l'exception devenait ainsi la règle.

Dès le début du mandat se faisait jour un tropisme pour les lois sécuritaires, tropisme qui ne s'est guère démenti depuis. Sans prétendre à l'exhaustivité, rappelons la loi «anti-casseurs», en avril 2019, dont un article prévoyait l'arrestation préventive d'un manifestant sur de simples soupçons de troubles à l'ordre public ; la loi Avia sur la haine en ligne (juin 2020) ou la loi Braun-Pivet (août 2020) qui prévoyait la création d'une peine de sûreté s'appliquant aux condamnés pour terrorisme ayant purgé leur peine de prison.

Ces trois lois ont été, particulièrement les deux dernières, largement censurées par le Conseil constitutionnel qui les a jugées attentatoires aux libertés d'expression, de communication et de manifestation. **Si nous pouvons nous féliciter de voir le Conseil constitutionnel jouer son rôle d'ultime rempart du respect des libertés fondamentales, nous ne pouvons qu'être inquiets de voir les censures se multiplier.** Cela illustre en effet la tendance lourde du pouvoir actuel à s'en prendre aux libertés fondamentales. L'exemple des décrets cités au début de notre propos l'illustre parfaitement. Ainsi que la volonté de la députée Braun-Pivet, par ailleurs présidente de la commission des lois de l'Assemblée Nationale, de réformer le Conseil constitutionnel, sans doute jugé trop indépendant, ou la réintroduction des éléments censurés de

la loi Avia dans le texte de loi à venir sur le séparatisme. Pour ne rien dire de la proposition de loi dite de sécurité globale qui est totalement liberticide et dont la FSU, aux côtés de nombreuses autres organisations et associations, exigent à juste titre le retrait total.

Mais il est vrai que le cadre juridique dans lequel nous vivons quasiment sans interruption depuis presque une année est lui-même attentatoire aux libertés fondamentales. Pour faire face à la pandémie, dès le mois de mars le gouvernement a mis en place un état d'urgence sanitaire, calqué sur l'état d'urgence «sécuritaire» de 2015, qui attribue à l'Etat des pouvoirs exorbitants : assignation à résidence de millions de Français ; limitation drastique de la liberté de circulation ou de manifestation ; possibilité pour le gouvernement de légiférer par ordonnances sans consultation du Parlement dans tous les domaines de notre vie. Rarement nous n'avons connu un tel recul de nos libertés en si peu de temps. Et si, encore une fois, il est possible d'entendre que des mesures extraordinaires sont nécessaires en des circonstances extraordinaires, il est tout de même bon de rappeler que selon le Conseil d'Etat lui-même, dans une ordonnance passée trop inaperçue en date du 22 mars, « le Premier ministre peut, en vertu de ses pouvoirs propres, édicter des mesures de police applicables à l'ensemble du territoire, en particulier en cas de circonstances exceptionnelles, telle une épidémie avérée, comme celle de covid-19 que connaît actuellement la France». **Autrement dit, il n'était nul**

besoin d'instaurer l'état d'urgence pour faire face aux défis sanitaires. Comment ne pas penser que le gouvernement a sauté sur l'occasion pour renforcer ses pouvoirs et prendre rapidement des décisions sans en référer au Parlement ?

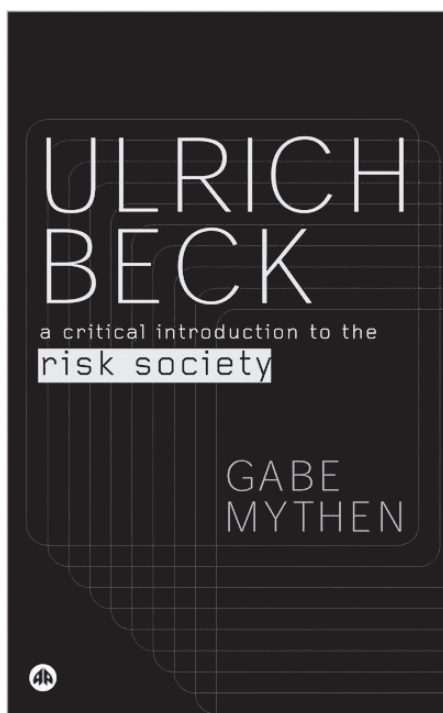
Ces tentatives de réduire toujours plus le champ de nos libertés fondamentales devraient entraîner une forte résistance de l'ensemble du corps social. Il n'en est rien. Comment peut-on expliquer cette passivité ?

Parmi tous les facteurs explicatifs qui peuvent être avancés, il en est un qui nous semble devoir attirer notre attention : la peur.

Ulrich Beck, dès 1986 (La société du risque), avait pressenti l'apparition de la «société du risque» qui débouche sur la peur généralisée : « la société du risque est caractéristique d'une époque sociale où se forge une solidarité dans la peur, laquelle devient une force politique». Face à cette peur omniprésente les gouvernants cherchent à montrer aux citoyens qu'ils font tout pour les protéger de tous les risques qui prolifèrent : risques environnementaux, sanitaires, terroristes, technologiques... Et pour convaincre de la validité de leurs décisions, ils se retranchent derrière les experts dont la parole devient indiscutable et génératrice de droit. Beck mettait en garde contre l'apparition d'un «autoritarisme scientifico-bureaucratique» qui court-circuiterait le processus démocratique normal pour imposer des décisions à une population en soif de protection. Et Beck de rajouter que « *la société du risque a tendance à générer un totalitarisme légitime de la prévention qui, sous couvert d'empêcher que ne se produise le pire, finit par créer, par un mécanisme trop bien familier, les conditions d'apparition de ce qui est encore pire* ».

Tout cela ne peut nous conduire qu'au recul de la démocratie puisque "la vieille alliance entre incertitude et extrémisme serait ressuscitée. On

recommence à entendre tenir des discours inquiétants sur la nécessité d'une vraie direction politique. La nostalgie de l'homme à poigne croît au point que l'on a l'impression de voir le monde vaciller autour de soi. Les gens ont soif d'ordre et de fiabilité, et les esprits du passé se réveillent". Ce qui expliquerait que, dans ce monde dominé par la peur, «l'état d'exception menace de devenir un état normal». Comment ne pas sentir ce que les écrits du sociologue allemand ont de prophétiques et ne pas reconnaître notre société actuelle ? Nous avons peur de tout ou presque : de l'étranger, du terroriste, des jeunes, des virus, de la technologie... Que ces craintes soient fondées ou non n'y change rien : notre société percluse de peurs a un désir fou de protection et de sécurité. Pour l'assouvir nous sommes prêts à renoncer à l'exercice de nos libertés fondamentales, nous assistons à leur recul sans réaction ou presque.



Tout est-il alors écrit ? N'y a-t-il rien à y faire ? Ce processus liberticide est-il inéluctable? Non.

Ulrich Beck proposait une revitalisation de la démocratie pour soumettre les décisions scientifiques à un contrôle démocratique, à un débat a priori et non a posteriori. C'est bien cette voie qu'il nous

faut suivre : c'est plus de démocratie qu'il nous faut, une démocratie plus vivace. Il est d'abord urgent que le Parlement se ressaisisse de ses droits : il est le lieu où les représentants de la Nation débattent et **il est inadmissible que l'état d'urgence actuel prive, en donnant au gouvernement le droit de légiférer par ordonnances, les représentants de la Nation de ce qui est leur rôle essentiel. Museler le Parlement revient à museler le peuple.**

Au-delà du seul Parlement, dont la représentativité doit d'ailleurs être interrogée, c'est à l'Ecole que revient la lourde et belle tâche de former l'esprit critique des futurs citoyens, de les émanciper, de les former au doute rationnel, d'en faire des citoyens adultes, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, dotés de raison afin qu'ils ne cèdent pas aux peurs les plus irrationnelles. Plus que jamais la priorité doit être donnée à l'Ecole porteuse des valeurs démocratiques et émancipatrices. Lutter contre les tendances liberticides est également la tâche des partis politiques, des syndicats, des associations et des collectifs qui doivent inlassablement jouer leur rôle de vigies, alerter la société, expliquer, convaincre, éclairer, lutter ; bref faire vivre une réelle démocratie sociale sans laquelle le mot même de démocratie est vide de sens. Une démocratie sociale vivante, active, robuste est le meilleur rempart contre tous les obscurantismes et toutes les dérives sécuritaires.

Autant de pistes qu'il nous appartient d'emprunter malgré les immenses difficultés que nous connaissons, malgré les pesanteurs de la société, malgré un pouvoir de plus en plus enfermé dans sa dérive autoritaire.

La tâche est immense mais exaltante, elle est de salubrité publique et elle signe toute la grandeur de notre engagement.

LIBERTÉ ET NUMÉRIQUE

Julien Cristofoli, secrétaire départemental du SNUipp-FSU, professeur des écoles.

Les luttes que nous menons visent la liberté, l'égalité, l'émancipation, la solidarité ainsi que le respect et la préservation de la nature et de l'environnement... Nous réfléchissons, nous agissons et nous luttons dans le respect de nos valeurs, avec nos mots, avec nos concepts et nos outils. Et évidemment, nos actes et nos usages sont en cohérence avec ces valeurs, ou tentent au maximum de l'être... Même si... Même si c'est souvent loin d'être simple.

En ce sens, notre éthique et nos choix sont souvent mis à rude épreuve... Les contradictions auxquelles nous devons faire face dans notre quotidien, nos métiers, notre militantisme et même dans notre vie privée, sont légion. Mais, nous y faisons face autant que faire se peut, en essayant au maximum d'être cohérent, d'avoir de l'éthique.

Pourtant, tous les jours, devant nos yeux et sous nos doigts, dans nos échanges et nos usages, pour nos communications et nos déplacements, tant personnels que professionnels, nous agissons via l'usage d'outils et de services qui reposent sur des valeurs bien souvent en totale contradiction avec ce que nous défendons, avec ce pourquoi nous travaillons et luttons.

Ainsi, abandonnons-nous nos droits, nos libertés et notre émancipation au bénéfice d'entreprises dont nous dénonçons les agissements (évasion fiscale, pollution et consommation énergétique, droits sociaux et fondamentaux...) et dont nous combattons les valeurs.

Cela concerne aussi bien nos messages et nos écrits, nos photos et vidéos, que nos déplacements, nos rendez-vous et rencontres, nos mobilisations, notre accès à l'information et à la Culture.

Cela concerne également nos affinités, nos loisirs, nos désirs et même nos opinions... Et demain, la Santé, l'Éducation, la Justice...

Nos usages dans l'espace numérique ne sont pas neutres. Le recours aux outils et services « mis à disposition » par les GAFAM¹ et consorts constituent des choix qu'il est indispensable de comprendre et surtout de discuter et de déconstruire. La loi Sécurité Globale et la loi sur le Séparatisme

viennent mettre une lumière crue sur la volonté du gouvernement de s'arroger des pouvoirs exorbitants de surveillance et de fichage de la population. Nous en percevons les dangers pour la démocratie, pour nos droits fondamentaux et pour nos libertés. Pourtant, l'emprise des GAFAM dans le monde numérique est à bien des égards beaucoup plus avancée et profonde. Trop souvent nous avons recours à ces outils et services sans prendre la mesure de ce qu'ils impliquent et engendrent comme contradictions, limites et dangers.

« SI C'EST GRATUIT, C'EST VOUS LE PRODUIT ! » (Première partie)

Cet aphorisme popularisé dans les années 2010 tentait d'alerter les utilisatrices et utilisateurs de « services gratuits² » fournis par ceux que nous appelons aujourd'hui de façon triviale, les GAFAM... En quelques années, ces entreprises ont réussi à populariser puis à normaliser et maintenant à banaliser le recours à leurs outils qui, pourtant, font de leurs usagers des marchandises... En effet, l'écrasante majorité d'entre nous utilise quotidiennement ces « outils et services gratuits » qui se présentent comme étant « l'ami » de leurs utilisatrices, tant par leur utilité, leur ingéniosité, que par leur facilité d'usage, leur disponibilité à toute épreuve... Mais aussi par leur « gratuité »...

Personne ou presque ne se pose une question fondamentale : « Comment de tels services et outils peuvent-ils être « rentables » si personne ne paie ? ». Dans un monde massivement inféodé à la puissance du capital et à la recherche du profit, il est une évidence qui devrait nous sauter aux yeux : quelqu'un e paie

forcément le prix !

Et il est considérable... Pour nos libertés fondamentales et nos droits sociaux, sans que nous prenions garde... Mais également pour nos relations sociales, pour nos métiers et nos loisirs... Pour nos vies en somme.

Et pourtant, l'aphorisme « Quand c'est gratuit, c'est vous le produit ! » semble largement dépassé tant les algorithmes et méthodes employés pour « générer des informations utilisateur à des fins de publicité ciblée » sont aujourd'hui beaucoup plus sophistiqués et manipulateurs. Comme l'explique Shoshana Zuboff, économiste et autrice de « L'âge du capitalisme de surveillance », « cette nouvelle forme de marché part du principe que servir les besoins réels des individus est moins lucratif, donc moins important, que vendre des prédictions de leur comportement. Google a découvert que nous avons moins de valeur que les pronostics que d'autres font de nos agissements. ».

Il apparaît donc indispensable de prendre la mesure des dangers que recèlent les outils et services numériques courant et de s'en mettre à l'abri...

1 Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft
2 Moteur de recherche Google et sa galaxie de services (Gmail), Facebook & WhatsApp, ... et tant d'autres...

A venir d'autres parties : analyses sur
-le phénomène d'ubérisation,
-la mise en place du capitalisme de surveillance,
-les enjeux de neutralité du web,
-les principes fondateurs des logiciels libres
-les enjeux de laïcité, de souveraineté et de préservation de l'environnement
-Les innombrables solutions qui existent pour des utilisations qui sont à notre portée, à la fois individuellement et collectivement.

PAS DE BÉBÉ À LA CONSIGNE. Le SNUTER-FSU était là Jeudi 3 décembre 2020

Réforme nationale... Réactions locales.

Les agents Territoriaux du Mans de la Petite Enfance ont répondu à l'appel du collectif "Pas de Bébé à la Consigne". **Assistants maternelles, Auxiliaires de puériculture, Educateurs de jeunes enfants, Puéricultrices... Toutes et tous protestent contre la réforme nationale des modes d'accueil pour les jeunes enfants qui va entrer en vigueur au 1er trimestre 2021.**

Les revendications portées par ce collectif sont les suivantes :

- Qualité d'accueil garantie par le rapport d'un professionnel-le pour cinq enfants et au moins 50% de professionnel-le-s en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE),
- Accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en EAJE,
- Effectif de 10 enfants maximum dans les micro-crèches,
- Elévation globale du niveau

de qualification des professionnel-le-s de l'accueil individuel et collectif par la formation continue diplômante,

- Soutien financier aux assistantes maternelles, leur permettant de se limiter à l'accueil de trois enfants,
- Alignement du coût restant aux familles, sur la base du quotient familial quel que soit le mode de garde,
- Surface de 7m² minimum par enfant, garantie sur tout le territoire.

Les agents des crèches de la ville du Mans réagissent en dénonçant localement une dévalorisation des métiers. Ce qui se profile dans cette réforme, c'est un nombre de plus en plus important d'enfants par crèche avec de ce fait une réduction du nombre de m² par enfant. D'autre part, le nombre de personnes diplômées par enfant ne cesse de baisser.

Pour les assistantes maternelles en crèches familiales, les demandes portent sur une revalorisation du régime indemnitaire des Assistantes Maternelles, bloquée depuis 2017, soit 5.90 mensuel de perte par rapport aux collègues des autres filières de catégorie C. Et également, la prise en charge financière de la désinfection des logements à savoir l'indemnisation des produits et le temps de travail supplémentaire nécessaire au nettoyage soit 5 par jour.

Reçu en Mairie, les agents ont eu l'assurance de 10 recrutements en 2021 et 10 en 2022. Le remplacement des départs en retraite sera assuré mais rien concernant l'hygiène et le régime indemnitaire.

La FSU Territoriale (SNUTER) continuera de soutenir les collègues de la Petite Enfance dans leur action.

LES AESH PENSENT LEUR MÉTIER.

Retour sur le Stage FSU académique du 3 décembre

On pourrait aussi écrire que les AESH "pensent leur métier" tant il est malade de précarité et de non reconnaissance! Au programme était proposé : "Le bien travailler : c'est quoi ? Un métier à (re)définir ; Faut-il maîtriser les savoirs attendus des élèves ? Comment construire sa place auprès de l'enfant accompagné.e? En dessous du seuil de pauvreté et acteur de l'école publique ; quelles conséquences pour le métier d'AESH? Pour l'école?

Voici des éléments du cahier de doléance issu de la commission.

Nous revendiquons :

FORMATION

- la sollicitation des AESH pour faire remonter leurs besoins de formation.
- la proposition de temps de formation, de concertation, commun Prof/AESH.
- des formations en lien avec les sessad.
- des formations initiales et continues

qualifiantes pour s'adapter aux divers niveaux d'exercice.

FAIRE ÉQUIPE

- l'institutionnalisation d'échanges entre pairs au sein de l'établissement.
- la demande que les coordinations prof/aesh soient inscrites dans les horaires des profs (obstacle aujourd'hui).
- l'instauration d'échanges de pratique modérés par des intervenants extérieur (psy, ...)
- l'instauration d'une rotation de prise en charge d'enfants à besoins particuliers++ entre AESH.
- la distinction plus claire des missions des profs et des aesh.

S'APPROPRIER LE MÉTIER

- la possibilité de faire des vœux qui permettraient d'exprimer des choix sur un niveau d'enseignement, un handicap, une zone géographique.
- la possibilité de se spécialiser sur un type de handicap sans enfermement

dans une spécialité.

POUR UN MÉTIER ENFIN DIGNE

- un diplôme unique pour un métier unique.
- la reconnaissance du métier par le salaire.
- une grille indiciaire nationale appliquée partout avec un niveau équivalent à des métiers de catégorie B.
- le bénéficie des reconnaissances REP ou REP+
- un statut, une titularisation, pour reconnaître toutes les qualifications bac+1, 2, 3...
- l'obtention de systèmes de validation de l'expérience pour que les non diplômés puissent accéder à des équivalences.
- un statut de fonction publique de carrière, payée au grade.
- un système qui se régule sur l'ancienneté.

NE TOUCHEZ PAS AU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ-E-S



UNE CAMPAGNE INDÉCENTE

Une vilaine musique se fait entendre régulièrement : avant la pandémie les retraités étaient présentés comme des privilégiés dans un contexte de chômage des jeunes notamment. Comme s'ils étaient responsables de cette situation... Au sortir de la période de confinement, des « experts » ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour, alors que neuf personnes décédées pendant la pandémie sur dix sont des retraités de plus de 65 ans.

À la veille de la discussion à l'Assemblée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le rapport de Laurent Vachey, remis au gouvernement, préconise une augmentation de la CSG, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite et par la hausse de la CASA.

LA PERTE CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Ainsi ce monsieur VACHEY ESTIME « juste » de réduire les revenus des retraités sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie: **ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60%**. Un rapport officiel constate même que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée du Président E. Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de pouvoir d'achat !

L'AUSTÉRITÉ, UN MAUVAIS COUP POUR LES RETRAITÉ-E-S ET POUR L'ÉCONOMIE

« Il n'existe pas d'exemple d'une économie qui ait redémarré grâce à l'austérité » Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. C'est pourtant ce qu'ont fait Emmanuel Macron et ses prédécesseurs. Le PLFSS 2021, présenté par le gouvernement veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. Certains hôpitaux sont déjà saturés, les soignants n'en peuvent plus, les urgences sont débordées. Les retraités, considérés comme fragiles, seraient les principales victimes de ces mesures.

Mais l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. **Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros !** La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français, les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

Ce dont le pays a besoin c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salarié-e-s et des retraité-e-s. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille, notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants, petits enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Rassemblons-nous autour de ces exigences :

***100 euros de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.**

***Accès à la santé pour tous.**

***Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale.**

À NOUVEAU, LES RETRAITÉ-E-S MENACÉ-E-S !

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport VACHEY a été présenté à la télévision par son auteur. Il formulait des propositions quant au financement de la 5e branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Qui va financer cette branche ?

S'il existe une certaine diversité sur l'utilité de cette « branche », une chose est sûre : **pour nous faire les poches**, M.VACHEY ne manque pas d'idées ! Qu'on en juge :

1re mesure envisagée : augmenter (encore une fois!) la CSG de plus de 10 %, pour la mettre au niveau de celle des actifs: 9,2 %.

2e mesure : baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 % ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

3e mesure serait une nouvelle « journée de solidarité » pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire: un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le passage de 0,3 % à 0,6 % du prélèvement sur nos pensions.

4e mesure, comme si ce n'était pas suffisant: ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer une cotisation patronale dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 ! , pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide par jour.

5e mesure, l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, l'**aide personnalisée** pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être revue en fonction du patrimoine, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

En clair, pour le gouvernement puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient ! dans le cadre de la solidarité nationale !

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est « logique » car, en moyenne, « le revenu des retraités sera 10 % plus élevé que celui des actifs en 2020 », il oublie de dire que les pensions sont inférieures aux salaires ; il ajoute le patrimoine dont le logement dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge. Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ?

La direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Sanitaires (DREES); dans sa récente étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a

diminué de 4,7 %

en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 euros. À ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraité-e-s ont une pension NETTE inférieure à celle qu'ils percevaient au 1er avril 2013, date de la dernière revalorisation.

Et ce ne sont pas les 0,3 % de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 euros qui ont eu... 1 %) et les (peut-être) 0,4 % de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note !

La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale !

COMPTE-RENDU DE L'ENTREVUE À LA PRÉFECTURE DE L'INTERSYNDICALE RETRAITÉ-E-S

Dans l'impossibilité le 17 novembre, à cause de la pandémie, de se rassembler place de la préfecture pour montrer notre mécontentement face à un certain nombre de décisions gouvernementales, l'intersyndicale, FGR-FP, CGT, FO, CFE- CGC, LSR, ARAC et FSU, a demandé une entrevue au préfet, nouveau dans le département, à cette même date. Les services préfectoraux ont accédé à notre demande.

Donc nous avons été reçus le 17 novembre à 11 H par monsieur Iché directeur du cabinet du préfet.

Nous lui avons exposé les doléances

des retraités.

- Plan de relance du pouvoir d'achat: 5% de perte depuis l'élection du président Macron. Demande de 100 euros d'augmentation dans l'immédiat

- Accès à la santé pour tous sans augmentation de la CSG et sans doublement de la CASA comme préconise le plan Vachey

- Opposition à la création de la cinquième branche de la sécurité sociale consacrée à l'autonomie. Celle-ci ne concerne pas que les retraité-e-s et elle doit être prise en charge à 100% par la sécurité sociale

- Nous avons attiré l'attention entre

autres sur l'accélération de la numérisation qui pose des problèmes à beaucoup de retraité-es ainsi que le peu de retour de nos courriers adressés à la presse locale - Et enfin nous avons souligné notre refus de la loi sécurité globale en pleine discussion au parlement. C'est le seul point où notre interlocuteur a semblé en désaccord, sans insister toutefois.

Monsieur Iché nous a, comme c'est son rôle, promis de faire part en haut lieu de nos demandes

Christian Laplagne

D AUTRES FORMES DE MOBILISATION DONT... LA BATUCADA INTERSYNDICALE



Auteur de l'oeuvre :

Jeff le tambourineur " Punk not dead"

La Batucada intersyndicale, née lors du mouvement sur les retraites, est de retour sur la mobilisation contre la loi de sécurité globale. Elle se réunit régulièrement et intègre, dans une géométrie très variable, les envies de participer, de jouer.

N'hésitez pas à prendre un agogo, un tamborin, un surdo, une ganza, et à participer au groove général.

Cette dimension mani-festive est en soi une réponse aux tentatives d'intimidation d'un pouvoir qui, en entretenant la peur, espère le délitement du mouvement social.

D'où cet hommage appuyé, ci-contre, à la batucada intersyndicale.

MARDI 26 JANVIER - GRÈVE INTERSYNDICALE ÉDUCATION

A noter dans nos agendas, une intersyndicale éducation a acté un mouvement de grève national le mardi 26 janvier prochain

– revalorisation, meilleures conditions

de travail, demande de postes, demande d'une autre politique éducative.

La FSU travaille au niveau national à faire de cette mobilisation une journée unitaire.

La politique éducative du Ministre est destructrice. Rien ne bouge côté moyens, les ordres et contre-ordres

continuent, les discours lénifiants s'enchaînent, le new management continue de plus belle, et tout récemment, la casse des REP est programmée.

Pour toutes ces raisons, la FSU 72 rajoute que le ministre doit démissionner.

EDUCATION PRIORITAIRE : VERS LA FIN DES REP ?

Nathalie Elimas, secrétaire d'état à l'éducation prioritaire, a annoncé hier la mise en place d'**une expérimentation dans 3 académies, Marseille Lille et Nantes, qui remplacerait le dispositif REP par des contrats entre les établissements ou écoles et le rectorat.**

Au cœur d'un deuxième confinement et alors que nous savons que les élèves les plus défavorisés sont ceux qui payent le plus lourd tribut à cette période de crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer décide d'attaquer frontalement l'Éducation Prioritaire. Une fois de plus l'annonce se fait par voie de presse, un dimanche, en plein scandale sur le Syndicat « Maison » Avenir Lycéen. Il obtient l'exclusivité pour le Parisien, sur cette annonce concernant les REP, et fait passer au second plan l'autre qui montre sa compromission. Bernard Arnaud, possesseur du journal, y serait-il

pour quelque chose?

A la rentrée 2021, pour 3 académies dont la nôtre, sonnera la fin des REP ou REP+. A la place, le gouvernement mettra en place des «contrats» entre écoles ou établissements en difficulté et le rectorat. Ainsi seront repensés les moyens attribués en fonction des projets mis en place pour faire progresser les élèves, sans doute également en fonction des résultats aux évaluations nationales. Ce sera là l'occasion, une fois de plus, de mettre au pas les pratiques enseignantes : imposition d'une méthode de lecture, injonctions pédagogiques...

Cette expérimentation propose en effet d'abandonner le principe d'une labellisation fondée sur des critères économiques, sociaux et scolaires transparents et concertés pour mettre en place un principe de contractualisation entre école et administration locale. Dès lors, elle

met fin aux principes communs établis à une échelle nationale.

La FSU réclame au contraire l'élargissement de la carte de l'Éducation prioritaire à tous les établissements remplissant les critères sociaux, économiques, et scolaires (dont les écoles orphelines). Elle exige en outre des moyens pour cette politique.

Malgré le creusement des inégalités scolaires produites par le premier confinement, aucun moyen supplémentaire n'est venu renforcer le travail des équipes.

Pour les établissements et écoles hors éducation prioritaire, un BAR Bureau, d'Aide Rapide sera mis en place pour que des enseignants répondent à distance, aux difficultés des élèves. Généralisation également du dispositif « Devoirs faits à distance » service d'aide aux devoirs en ligne, en dehors de l'école. L'accélération en somme de l'école hors de l'école.

MERCREDI 20 JANVIER ETATS GÉNÉRAUX (72) DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

salle Jean Carmet, Allonnes

Le 28 janvier auront lieu, à Paris, organisés par la FSU, les Etats Généraux de l'Education Prioritaire. Lors de cette initiative seront rassemblés, mis en partage, analysés, les travaux des départements.

En Sarthe, la FSU 72 organise le mercredi 20 janvier 2021 une journée consacrée à l'Éducation prioritaire.

Nos intervenant es assurés (D'autres sont en cours de consultation) :

-**Nous**, car ces Etats généraux donneront la parole aux participant-e-s.

-**Dominique Dhumeau** : maire de Parcé sur Sarthe et vice-président national de l'Association des Maires Ruraux de France.

-**Gilles Leproust** : Maire d'Allonnes et Secrétaire Général de l'Association des Maires de villes et communes de Banlieue de France.

-**Marc Bablet** : ancien Inspecteur d'Académie et chargé de mission pour la « refondation de l'Éducation Prioritaire ».

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 18H PRÉFECTURE MANIF EGM

La FSU appelle, dans le cadre des États Généraux de Migrations et de la journée internationale des migrations, à un rassemblement-manifestation.

sanitaire (cas de covid avérés, pas d'isolement des personnes contaminées, les professionnels ne sont pas testés, pas de mesures sanitaires adéquates)

Mans juste avant le confinement, et d'autres encore à venir...Ce traitement des migrant-es, des demandeurs d'asile, des sans papiers est inacceptable !

-**Exigeons ensemble la fermeture des Centres de Rétention Administrative (CRA)** qui, dans le contexte que nous connaissons constituent un scandale

-**Exigeons un logement digne pour tous-tes** : expulsion des campements Saint Denis, expulsion de la place de la République à Paris, expulsion de familles au

-**Exigeons la régularisation de toutes les Sans Papiers** : ils travaillent, ils étudient, ils vivent ici, ils ont droit à

DÉMARCHE PLUS JAMAIS ÇA; NAISSANCE D'UN COLLECTIF SARTHOIS

ATTAC, Alternatiba, la CGT et la FSU, lors de la réunion du 20 novembre dernier, ont précisé ce que pourrait être le cadre de travail du collectif local « Plus Jamais ça » en construction. **Un appel est lancé à toutes les associations, syndicats, participant-e-s individuel-le-s à venir participer, mutualiser, proposer, réfléchir, sur deux perspectives complémentaires :**

1. -Faire un état des lieux chiffré, documenté, comprenant des démarches de recensement de témoignages.

-Pour faire cela les questions qui se posent quels que soient les secteurs sont :

Quels besoins sont recensés? Comment ça se passe en Sarthe pour ce secteur?

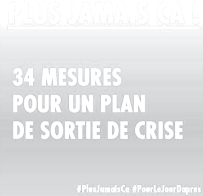
-L'analyse doit étudier de façon la plus systématique possible les angles climat, droits et liberté, économie, définition de ce qui est essentiel, socialisation de l'économie (conformément à ce que pose le plan de sortie de crise).

2. Proposer des projets concrets, locaux, en cours ou à venir. L'idée est

de cristalliser la démarche de documentation locale et la réflexion portée par le plan de sortie de crise, sur des constructions réalisables.

Le but c'est que les acteurs et actrice de ce collectif fassent société, entre elles et eux, mais aussi en intervenant sur l'espace public.

N'hésitez pas à faire remonter vos contributions par la FSU 72.



HOMMAGE

QUAND ENSEIGNER LA LIBERTÉ FAIT PERDRE LA VIE

La déclaration qui suit a été écrite et lue par la FSU, soutenue par la CGT, Solidaires, l'UNSA, la FCPE, la Ligue des droits de l'homme, ... le 17 octobre 2020, lendemain de l'assassinat de Samuel Paty.

Un crime majeur a été commis.

Cet assassinat n'a pas d'antécédent par la cible qu'il a touchée.

Cet effroyable assassinat a été perpétré contre un professeur qui faisait son métier, c'est donc le cœur de l'école publique, laïque, qui a été visé. C'est le lieu de la transmission des savoirs, le lieu de la formation de l'esprit critique, le lieu de l'apprentissage de la liberté, de cette liberté qui ne se passe pas de celle des autres, comme le disait Hannah Arendt, le lieu de l'émancipation.

Notre collègue faisait son travail. C'est parce qu'il travaillait à construire une pensée libre chez ses élèves qu'il a été assassiné.

Ce professeur c'est nous. C'est le sens de ce rassemblement aujourd'hui. Il y en aura d'autres parce qu'au delà de l'émotion, ce crime impose une réflexion approfondie.

Ce professeur c'est nous. C'est nous, qui sommes enseignants et enseignantes. Nous qui mettons, toutes et tous, quand on est professeur-e-s et conformément aux programmes,

les élèves en situation de réfléchir. Ce collègue pourrait être nous, n'importe laquelle, n'importe lequel.

Ce professeur c'est nous. C'est nous, qui sommes des citoyens, des parents, et pour qui la démocratie c'est d'abord le dissensus, le désaccord possible, exprimé, et pas un unanimité imposé.

Ce professeur c'est nous. C'est nous qui sommes des militants et des militantes pour les droits de l'Homme

Ce professeur c'est nous. C'est nous qui sommes des salariés, des retraités, des chômeurs, des précaires, qui militons syndicalement.

Ce professeur c'est nous.

Mais nous le savons bien, malgré l'émotion sincère qui nous gagne, nous savons bien que nous ne vivons pas ce que vivent ses proches.

Nos pensées vont bien sûr à sa famille, à ses proches, qui vivent un cauchemar. Nous n'avons pas les mots pour le dire.

Nos pensées vont aux collègues du collège et des

alentours. Nos pensées vont aux élèves, aux familles, directement impliquées, bouleversées, marquées à jamais.

Est ce ainsi que les hommes vivent? Disait Aragon. Ce meurtre innommable montre comment notre société est en elle même devenue violente, ce qui est bien sûr aux antipodes de ce que nous défendons, nous qui sommes rassemblés ici.

Ce que nous défendons c'est une société de coopération, de protection et d'attention aux plus faibles, une société de paix et d'intelligence collective.

Nous nous élevons par avance contre toute tentative de récupération et d'instrumentalisation, de ce crime contre la liberté, contre l'école, contre notre collègue.

Nous vous convions pour un rassemblement qui ira au delà de l'émotion qui nous submerge aujourd'hui.

Nous vous proposons pour terminer de respecter une minute de silence en hommage à Samuel Paty.